

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
28 septembre 2023

PUBLIE LE : 03 OCT. 2023

Délibération n°230928-4 : Marché SID22H – rénovation et mise aux normes de la déchèterie
du centre CYRENE -Avenant 2 au lot 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-deux septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques mutualisée d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8 pour la délibération relative au marché de gestion de la déchèterie 9 pour les autres délibérations

OBJET : MARCHÉ SID22H – RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE DU CENTRE CYRENE – AVENANT 2 AU LOT 2

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-2 ;

VU la délibération n° 230627-4 portant sur l'avenant 1 au marché SID22H ;

CONSIDERANT le marché SID22H « Rénovation et mise aux normes de la déchèterie du centre Cyrène » notifié le 13 avril 2023 ;

CONSIDERANT l'avenant 1 au marché SID22H « Rénovation et mise aux normes de la déchèterie du centre Cyrène » notifié le 17 août 2023 ;

CONSIDERANT que le chantier a mis au jour la nécessité d'intégrer 4 garde-corps supplémentaires, représentant un total de 12 mètres linéaires pour un montant de 2 304 euros HT, soit 2 764,80 euros TTC ;

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires au sens de l'article R2194-2 du code de la commande publique, un changement de titulaire étant impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

CONSIDERANT, en conséquence, le projet d'avenant 2 au lot 2 du marché SID22H ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'avenant suivant : avenant 2 au marché SID22H Lot 2 – Serrurerie conclu avec la société AGECE SASU le 13 avril 2023, pour un montant de 49 722 euros HT, soit 59 666,40 euros TTC, comprenant les travaux supplémentaires suivants : 4 garde-corps supplémentaires représentant un total de 12 mètres linéaires pour un montant de 2 304 euros HT, soit 2 764,80 euros TTC.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 2/10/2023

Transmis en préfecture et affiché le 3/10/2023

Pour Extrait Conforme



Stéphan CHAMPAGNE
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal